

Position de la FQF sur la chasse printanière au dindon sauvage

Parue dans le Magazine Aventure Chasse & Pêche, automne 2003

La population de dindon sauvage en Montérégie peut supporter une chasse printanière, selon la Fédération québécoise de la faune.

Des dindons sauvages au Québec? Ce fait était connu depuis des années par les résidents du sud-ouest du Québec. Pour vérifier et étayer cette affirmation, la FQF a initié deux études en 2002 et 2003. La première était basée sur un sondage auprès des chasseurs, la seconde sur le décompte printanier des « glouglous », ces vocalises du dindon mâle qui cherche à attirer les femelles au printemps.

Le sondage a permis d'établir la présence du dindon et des estimés minimaux de la population; le décompte printanier a démontré la présence d'environ 650 dindons mâles dans la zone de chasse 8 sud, ce qui semble indiquer une population de quelque 1100 oiseaux pour cette zone seulement. Les deux techniques concordent dans l'identification des secteurs les plus fréquentés par le dindon sauvage, et pourraient constituer un indice d'abondance permettant le suivi de la population à peu de frais dans les années à venir.

Les dindons constituent des bandes où les mâles dominants s'accouplent avec plusieurs femelles, ce qui permet, selon les gestionnaires ontariens et américains, de récolter 30% des mâles sans même affecter la reproduction soit un potentiel de récolte de 190 oiseaux. Compte tenu de l'expérience ontarienne, de leur taux de succès de chasse et de la densité des chasseurs, les boisés de la zone 8 sud ne pourraient abriter suffisamment de chasseurs pour atteindre ce potentiel. En effet, en respectant les conditions des premières années de chasse en Ontario et en admettant un taux de succès similaire (moins de 10%) les quelque 931 chasseurs que peuvent accueillir les 490 km² de boisés ne pourraient récolter plus de 90 dindons.

La FQF recommande donc d'initier une chasse printanière contingentée par tirage au sort, avec des modalités qui protègent l'avenir de cette population tout en fournissant des conditions de chasse de qualité. Ces recommandations, très conservatrices, permettent également d'initier un programme de relocalisation, où de petits groupes de dindons sont capturés et relâchés dans des municipalités voisines, afin de favoriser l'établissement du dindon dans des régions favorables.

De plus, la FQF recommande des modalités de chasse qui favorisent l'expansion du dindon sur le territoire et la cohabitation avec des activités sans prélèvement, comme la marche en forêt et l'observation des oiseaux.

C'est une bonne nouvelle pour les chasseurs qui souhaitent participer à cette chasse de haute gamme, ainsi que pour les propriétaires et les commerçants de la région qui accueilleront ces chasseurs. En Ontario, 15 ans de relocalisation en parallèle à la chasse printanière ont permis d'augmenter leur population à plus de 36 000 dindons. En 1999, la chasse au dindon sauvage y a généré 2,3 millions de dollars de revenus bruts provinciaux

et a permis de créer une quarantaine d'emplois; en 2002, les chasseurs ont dépensé 1,9 million de dollars afin de réaliser leur partie de chasse (source : ministère des Richesses naturelles de l'Ontario).

Comme dans tout nouveau projet, les gestionnaires de la Société de la faune et des parcs du Québec, responsables de l'établissement des saisons de chasse au Québec, ont besoin d'être convaincus de l'intérêt de la population avant de donner le feu vert. La FQF estime avoir fait la preuve qu'une chasse rationnelle au dindon sauvage peut être introduite sans danger pour l'avenir de la population de dindons du Québec. La FQF espère que cette chasse pourra être introduite dès le printemps 2005.

Pour plus d'information, visitez le site www.fqf.qc.ca/dindon.htm ou téléphonez au (418) 626-6858.